

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 141

Artikel: Sociétés suisses au Brésil
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deuxième décennie des N.U. pour le développement! de Manhattan à... Neuchâtel et Lausanne

Dans le cadre de la célébration du 25^e anniversaire de la Charte de San Francisco, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 24 octobre une résolution sur la stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie.

La Suisse est également concernée par cette stratégie; ayant été associée directement à certaines phases de son élaboration, elle sera appelée à participer à son application. Malgré les doutes qui se sont fait jour au cours des négociations longues et difficiles ouvertes en 1969 et qui n'ont abouti à un accord qu'en dernière minute, le texte de la stratégie se distingue par son caractère systématique et par sa recherche constante d'un équilibre entre les efforts à fournir par les pays pauvres eux-mêmes et l'appui attendu des pays riches.

En vue de renforcer, au cours des années 1970-1980 la croissance économique et sociale du tiers monde, il s'agissait notamment:

- de procéder à une analyse critique des résultats atteints au cours de la première décennie du développement,
- de rechercher une meilleure cohérence dans l'activité des différentes institutions spécialisées des Nations Unies (indispensable aux termes du rapport Jackson);
- d'établir, de manière systématique, les rapports de fait existant entre les différentes catégories de mesures prises ou envisagées dans le domaine du développement économique et social.

Le Conseil fédéral prend position

Un observateur suisse auprès des Nations Unies a remis au secrétaire général et au président de l'Assemblée ainsi qu'à tous les Etats membres la déclaration d'adhésion suisse à la nouvelle politique décennale de développement. La lettre de transmission réserve le droit de nos autorités de faire connaître leurs observations sur tel ou tel aspect de la stratégie dans les institutions des N.U. dont elle est membre de plein droit.

Dans sa déclaration, le Conseil fédéral:

- voit dans la nouvelle stratégie le résultat d'un remarquable effort pour placer la coopération internationale sur des bases plus rationnelles et plus objectives;
- est solidaire des buts et des principes de la Charte des N.U. aux termes de laquelle les membres se déclarent « résolus à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;
- s'associera à la mise en œuvre de la stratégie et prendra en considération les mesures préconisées dans les domaines sur lesquels elle porte;
- soumettra aux Chambres les mesures nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de préférences généralisées et non discriminatoires en matière de commerce international;
- soumettra aux Chambres les mesures en vue d'opérer aussi régulièrement que possible des transferts annuels de ressources privées et publiques d'un montant minimum net de 1% de notre produit national brut. Dans ce but, une augmentation sensible de l'aide publique suisse est envisagée;
- entend vouer une attention particulière aux aspects non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs de l'aide, en encourageant la promotion de la personne humaine;
- s'associera aux efforts visant à intéresser toujours davantage l'opinion publique aux nécessités du développement;
- exprime sa conviction que la nouvelle stratégie est favorable à un renforcement des efforts de développement et contribuera ainsi au rapprochement des peuples.

Neuchâtel, 17 novembre

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE, on s'en souvient, a conseillé à la Suisse, vu la structure fédérale de notre pays, d'associer les cantons et les communes à l'aide au développement en fonds publics.

A vrai dire, plusieurs cantons, depuis quelques années, ont fourni des contributions à l'aide technique et au premier rang Genève, que sa situation au carrefour international aussi bien que l'état satisfaisant de ses finances prédispose à un tel effort.

Hasard ou coïncidence, le débat était ouvert en la matière à Neuchâtel et Lausanne à vingt-quatre heures d'intervalle.

Au Grand Conseil neuchâtelois, un amendement déposé par la gauche demandait l'inscription dans le budget d'une annuité de 30 000 francs à destination de la coopération technique. Somme qu'il serait décent, soit dit en passant, de déculper à très brève échéance.

Sur quoi un député de droite s'oppose à cet amendement en arguant du fait que les notions du tiers monde et du développement devraient être étudiées avant de semblables décisions.

Quelques arguties juridiques venues en renfort sont finalement balayées et la mini-contribution inscrite au budget à une confortable majorité. La droite neuchâtelaise retarde, ce qui surprend en pays horloger. On mesure, par semblables épisodes, que la bonne volonté du Conseil fédéral touchant à l'information des populations, proclamées à la face du monde, devra s'exercer d'abord à l'endroit de certains élus cantonaux.

Lausanne, 16 novembre

La veille, au Grand Conseil vaudois, toutes les montres sont à l'heure pour le rapport du Conseil d'Etat sur une motion, déposée en 1966, traitant de la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique.

En un document bien étayé, le gouvernement vaudois définit sa position:

« Le Conseil d'Etat estime que le Canton doit intensifier son effort en faveur de l'aide aux pays en développement. Cet effort se traduira:

1. Par la continuation de la politique souple de congé adoptée à l'égard des collaborateurs de l'Etat qui sont appelés à participer à une action à l'étranger.
 2. Par une politique facilitant l'accueil, dans nos écoles et administrations, mais aussi dans l'industrie privée, de stagiaires étrangers venus se perfectionner dans notre pays.
 3. Par une participation financière directe à l'aide aux pays en développement. Cette aide se traduira avant tout par la participation à la réalisation de projets concrets et limités, où nombre de nos jeunes concitoyens pourraient jouer un rôle utile et appréciable dans des pays d'une importance comparable au nôtre.
- Cette participation financière serait inscrite au budget ordinaire.
- Deux points importants à relever:
- la participation financière vaudoise est inscrite au budget ordinaire, ce qui traduit le souci d'un effort de longue durée;
 - une proposition immédiate de prise en charge d'un projet donné vient concrétiser les bonnes dispositions gouvernementales.

Ici, il y a lieu de souligner une originalité du projet d'école de dessinateurs techniques de Tunis, la direction confiée à des cadres tunisiens issus de l'Ecole polytechnique de Lausanne.

L'EPFL, encore sous statut cantonal, a abrité, voici une dizaine d'années, de nombreux Tunisiens attirés par les carrières techniques.

Des études, commencées chez nous, ont été couronnées de diplômes d'ingénieurs obtenus après des examens parfois brillants.

Puis le flot d'étudiants s'est taru, ce qui correspondait à la mise en place des structures universitaires de Tunis.

Cependant, les cadres techniques formés chez nous étaient les premiers de la Tunisie libérée de la tutelle coloniale. Comme tels, ils sont aujourd'hui, avec d'autres de formation européenne ou américaine, aux leviers de commande.

Une étude contenue dans la motion qui a servi de base au projet vaudois, fait état de deux exemples précis:

- un licencié en droit et en sciences sociales a été nommé chef de service au Secrétariat d'Etat aux affaires sociales. Comme tel, il a en charge l'angoissant problème de la jeunesse délinquante et se consacre à la direction d'un pénitencier pour 600 mineurs.

Autre cas, celui de cet étudiant tunisien arrivé à Lausanne en 1958, ingénieur chimiste EPFL en 1963, docteur ès sciences en 1965 à l'âge de vingt-six ans. Ce brillant élément a été nommé collaborateur au Centre tunisien de recherches atomiques, chargé de cours à l'Université de Tunis et enfin directeur de la Promotion supérieure du travail.

Nous sommes loin, dans de tels cas, conclut le motionnaire, de l'image facile d'étudiants qui fréquentent plus volontiers les bars que les salles d'étude.

Et c'est là, précisément, que le projet vaudois, par ailleurs de dimensions modestes et semblable à beaucoup d'autres, se distingue: la prise en charge directe par des cadres autochtones. Les maîtres de dessin suisses envoyés à Tunis exercent dans le cadre d'un projet de conception tunisienne et sous direction tunisienne.

Le passage de la direction suisse à la direction du pays bénéficiaire a toujours été le talon d'Achille de nos réalisations suisses dans le tiers monde. Le projet vaudois est donc prometteur. Il répond aux préoccupations des offices de coopération publics et privés.

Il est en harmonie avec les options déposées au nom de la Suisse devant l'Assemblée générale des Nations Unies: « encourager la promotion de la personne humaine par la formation et favoriser le progrès social ».

Sociétés suisses au Brésil

Le Brésil est l'Etat géant de l'Amérique latine dont il couvre la moitié de la superficie. Il compte presque autant d'habitants (90 millions) que tous les autres Etats sud-américains réunis.

Son essor économique est rapide, mais anarchique: nombreux sont les investissements purement spéculatifs. Le gaspillage des ressources naturelles est flagrant. Les déséquilibres démographique, économique et social sont graves. La population s'accroît d'un million d'âmes par année; dans trente ans elle aura doublé. Fuyant les campagnes où les grands propriétaires la maintiennent dans la misère, elle s'agglutine dans des taudis autour des grandes villes. Tandis que le Nord et le Nord-Est demeurent ruraux et féodaux, les trois Etats du Sud-Est — Guanabara (Rio de Janeiro), São Paulo et Minas Gerais — qui ne groupent que le 28% de la population assurent le 70% de la production industrielle. Plus profond est l'abîme social qui sépare la féodalité des grands industriels et propriétaires fonciers (le 1% des exploitants possède le 50% des terres agricoles) et le prolétariat agricole et ouvrier souvent misérable et affamé.

Le régime politique actuel

Le 31 mars 1964, l'armée renversait une démocratie brésilienne déliquescente, victime de la corruption et de la démagogie. Depuis lors, le grand Etat sud-américain vit sous un régime militaire et policier qui a suspendu en 1968 les dernières garanties démocratiques contenues dans la Constitution de 1964. Les partis et les syndicats sont interdits; leurs adhérents arrêtés, voire torturés et exécutés. Les Eglises n'échappent pas à la répression.

A l'intérieur, le gouvernement militaire mène une politique scrupuleusement conservatrice. Avec l'étranger, il vise à créer les conditions les meilleures

du point de vue social, politique et économique pour un fonctionnement hautement rentable des entreprises étrangères. Cette politique, si l'on se place sur le terrain strictement économique et financier semble remporter des succès: hausse importante des exportations, balance commerciale probablement active en 1970, inflation moins galopante. Cependant le cruzeiros a été dévalué deux fois cette année, les industries de base n'ont fait que de modestes progrès, les sociétés nationales résistent difficilement à la concurrence étrangère.

La presse a avancé que l'expulsion de MM. Carvalho et Dowbor par les autorités fédérales était motivée par la crainte de mesures de représailles du gouvernement de Brasilia contre les investissements suisses; nos échanges commerciaux avec le Brésil auraient pu en souffrir.

Quelle est l'importance de nos relations économiques avec le Brésil? C'est à quoi nous avons cherché à répondre ci-après.

Les entreprises suisses au Brésil

Le travail et le capital suisses jouent un rôle non négligeable — moins important cependant qu'en Argentine — dans le développement économique du Brésil. Les Suisses figurent au nombre des premiers colons qui s'y établirent: rappelons la fondation de Nova Friburgo en 1819-1820 par quelque 1700 Fribourgeois.

Les premiers investissements industriels suisses remontent à part quelques exceptions — à la période de l'entre-deux-guerres lorsque notre industrie a étendu son réseau mondial de production et de ventes afin de limiter les effets de la crise économique. Cette implantation fut facilitée par la présence dans le pays de représentations commerciales qui avaient été ouvertes à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle déjà. Depuis la fin de la dernière guerre, les investissements suisses se sont notablement accrus; à l'heure actuelle ils atteignent au minimum 1,3 milliard de francs. Les quelques cinquante filiales de firmes suisses se trouvent presque exclusivement dans les régions de São Paulo et de Rio de Janeiro.

Les principales entreprises suisses ayant des filiales au Brésil sont les suivantes:

Nestlé Alimentana S.A.

Nestlé est présent au Brésil depuis 1920: c'était pour la firme suisse la première implantation en Amérique du Sud.

Pendant la crise mondiale et la guerre 1939-1945, Nestlé donna une forte extension à ses filiales brésiliennes qui au nombre d'une dizaine produisent la plupart des spécialités Nestlé.

Pour l'anecdote, signalons que c'est à la demande de personnalités brésiliennes et de l'Institut brésilien du café que Nestlé se lança dans la recherche d'un café soluble, recherches qui devaient donner naissance au Nescafé.

S.A. Brown Boveri & Cie

BBC s'est installé à Osasco dans l'Etat de São Paulo en 1957. Aujourd'hui l'Industria Electrica Brown Boveri occupe 1700 personnes. L'achat du terrain et la construction de l'usine ont entraîné un investissement de 130 millions de francs environ.

Alusuisse

Cette société contrôle à 100 % un holding, la Sociedade Técnica e Comercial de Metais Ltda (SOTECOM) à São Paulo et une usine de demi-produits, l'Aluminio Industria (AISA) installée près de São Paulo également.

Sulzer Frères S.A.

En 1960 Sulzer a construit à Rio de Janeiro une fabrique destinée à produire des compresseurs et des installations de climatisation. Dans ce dernier domaine, Sulzer occupe une forte position au Brésil. En 1968, la maison de Winterthour a acquis la majorité du capital d'une importante fabrique de pompes de São Paulo. Aujourd'hui les filiales brésiliennes de Sulzer occupent environ 500 personnes.

Bühler Frères S.A.

Bühler s'est installé en 1953 à São Paulo sous la raison sociale Bühler do Brazil S.A. Industria e Comércio pour prospecter le marché brésilien. En 1958, Bühler acheta une part, puis la majorité du capital

de l'Industria Paulista de Equipamentos e Maquinas S.A. (IPEM) à São Paulo. Cette entreprise occupe 250 collaborateurs.

C.F. Bally S.A.

Les relations entre la grande fabrique suisse de chaussures et le Brésil sont anciennes: en 1870 Carl Franz Bally ouvrait un bureau de vente à Rio de Janeiro. En 1925 la tannerie Cortume Carioca S.A. est achetée par la maison suisse. Aujourd'hui cette entreprise est la plus grande tannerie du Brésil. Sa capacité de production est d'environ 1 million de peaux de gros bétail par année (Brésil environ 10 millions) et autant de peaux de petit bétail. Elle joue un rôle important dans la production de cuir dont elle livre tous les types. Depuis quelques années elle a étendu son programme de production aux cuirs artificiels.

Le chiffre d'affaires de Cortume Carioca est de 70 mio Fr.; 2500 personnes y travaillent; 30 % de la production est exporté, essentiellement vers l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, les Etats-Unis, l'Afrique du Sud, l'Union soviétique et Hong-Kong.

D'autres entreprises suisses possèdent des filiales qui jouent un rôle important dans l'économie brésilienne. Citons: Schindler, Ciba-Geigy, Sandoz, S.A. pour l'industrie de la céramique Laufen, Cossonay-Gardy, etc.

Les grandes banques suisses entretiennent des représentations à Rio de Janeiro et São Paulo.

Les échanges commerciaux helvético-brésiliens

Le Brésil est le principal partenaire commercial de la Suisse en Amérique latine. L'an dernier nous lui avons acheté du café, du tabac, etc. pour 117,9 millions de francs; nous lui avons vendu des montres, machines, colorants, produits pharmaceutiques pour 247,8 millions de francs. Exprimés en pour-cent du total général des échanges de la Suisse, les importations représentent le 0,5 %, les exportations le 1,2 %; c'est peu, mais l'excédent en faveur de la Suisse est appréciable, 129,9 millions de francs.

Si l'on se penche sur l'évolution des échanges on s'aperçoit qu'avant la guerre, exportations et importations s'équilibraient assez bien. Avec l'Amérique latine, la balance commerciale de la Suisse était même généralement déficitaire. La période d'après-guerre est caractérisée par de fortes oscillations, reflet de l'instabilité des prix des matières premières, des monnaies, etc. Détérioration de la balance commerciale au détriment du Brésil, dépendance étroite des prix fixés par les importateurs (le café et le cacao constituent le 70 % des exportations brésiliennes), le commerce helvético-brésilien reflète bien la tragique évolution des échanges entre pays riches et pays pauvres.

Les moteurs de la hausse des prix

De septembre 1966 (base de calcul du nouvel indice) à septembre 1970 l'indice des prix à la consommation est monté de 14 %.

La part de chaque groupe de dépenses à ce renchérissement est la suivante:

1. Loyer	39,2 %
2. Alimentation	18,2 %
3. Chauffage et éclairage	13,2 %
4. Transports	8,8 %
5. Santé et soins personnels	6,2 %
6. Habillement	6,1 %
7. Instruction et divertissement	3,3 %
8. Boissons et tabacs	3,2 %
9. Aménagement et entretien du logement	1,8 %
	100 %

L'inflation contraindra-t-elle l'industrie à un nouveau calcul politique?

Nous publions, dans ce numéro, les données qui révèlent la partie essentielle dans le processus inflationniste du renchérissement des loyers.

Certes, il faut éviter le simplisme qui consisterait à attribuer aux seuls propriétaires « cupides » la totalité de cette hausse. Le renchérissement du loyer de l'argent, du coût de la construction ou de l'entretien justifie pour une bonne part ces hausses.

Toutefois la marge entre la « hausse justifiée » et la hausse de profit spéculatif est importante. Il suffit pour s'en assurer de comparer les prix pratiqués par des sociétés coopératives d'habitation pour leurs immeubles anciens et les prix de certaines sociétés immobilières.

Cette situation inflationniste n'a pas provoqué jusqu'ici de réaction de la part de la grande industrie d'exportation. On devrait s'en étonner. Nous nous étions fait l'écho de cet étonnement. Car les hausses de prix se répercutent sur les salaires par le jeu de l'indexation; la compétitivité internationale en est donc réduite; les loyers coûtent cher à l'industrie.

Il y a ainsi une contradiction théorique entre les intérêts du capitalisme immobilier et les intérêts du capitalisme industriel.

Pourquoi n'a-t-elle pas jusqu'ici été ressentie pratiquement en Suisse? Et en Suisse tout particulièrement puisque nous sommes le pays où le prix du sol est le plus élevé au monde.

Explications

La chérité du sol suisse était jusqu'ici compensée par le faible loyer de l'argent et surtout par la pratique largement répandue en Suisse alémanique de ne pas amortir les emprunts hypothécaires de premier rang. Intérêts bas et amortissements nuls compensaient le renchérissement des fonds.

Aujourd'hui, ces conditions, sous la pression internationale qui entraîne une hausse du loyer de l'argent, sont abolies.

D'autre part, le taux d'inflation suisse était jusqu'ici (exception faite de la surchauffe de 1964) en dessous de la moyenne des pays occidentaux. Cette plus faible dévalorisation du franc suisse était prime à l'exportation. Cette prime pouvait même être accentuée encore par des manipulations monétaires, telle que la réévaluation allemande.

A partir du moment où nous atteindrons un renchérissement de 8 %, nous ne serons plus à l'abri. Enfin, il faut citer la nécessité qu'il y avait pour des raisons politiques de maintenir au sein du parti radical et au sein du parti conservateur une cohésion entre les « mobiliers » et les « immobiliers ».

Aujourd'hui la poussée inflationniste remet en cause cet équilibre.

La faille

Quand la prospérité suisse a atteint de nouveaux sommets en 1968, les représentants des grands pouvoirs économiques ont estimé qu'il fallait céder sur un point. Ils ont donné feu vert à l'initiative bâloise sur l'AVS. L'insécurité des vieux devenait incompatible avec les résultats de l'économie suisse. Cette faible et tardive concession apparaît aujourd'hui bien insuffisante.

L'inflation va accroître la masse salariale au point que les industriels devront, à l'âge de l'indexation automatique, se soucier de réformes plus profondes. Le capitalisme foncier entre en contradiction avec le capitalisme industriel.

C'est une chance à saisir, élargir la faille; il faut accélérer la réalisation des idées qui sont à notre programme. Aménagement du territoire par une création de zones agricoles et des règles strictes de déclassement; gestion par les associations syndicales des fonds des caisses de pensions; large développement des coopératives d'habitation.

L'occasion est là d'imposer les idées devant un adversaire qui sera désormais divisé.